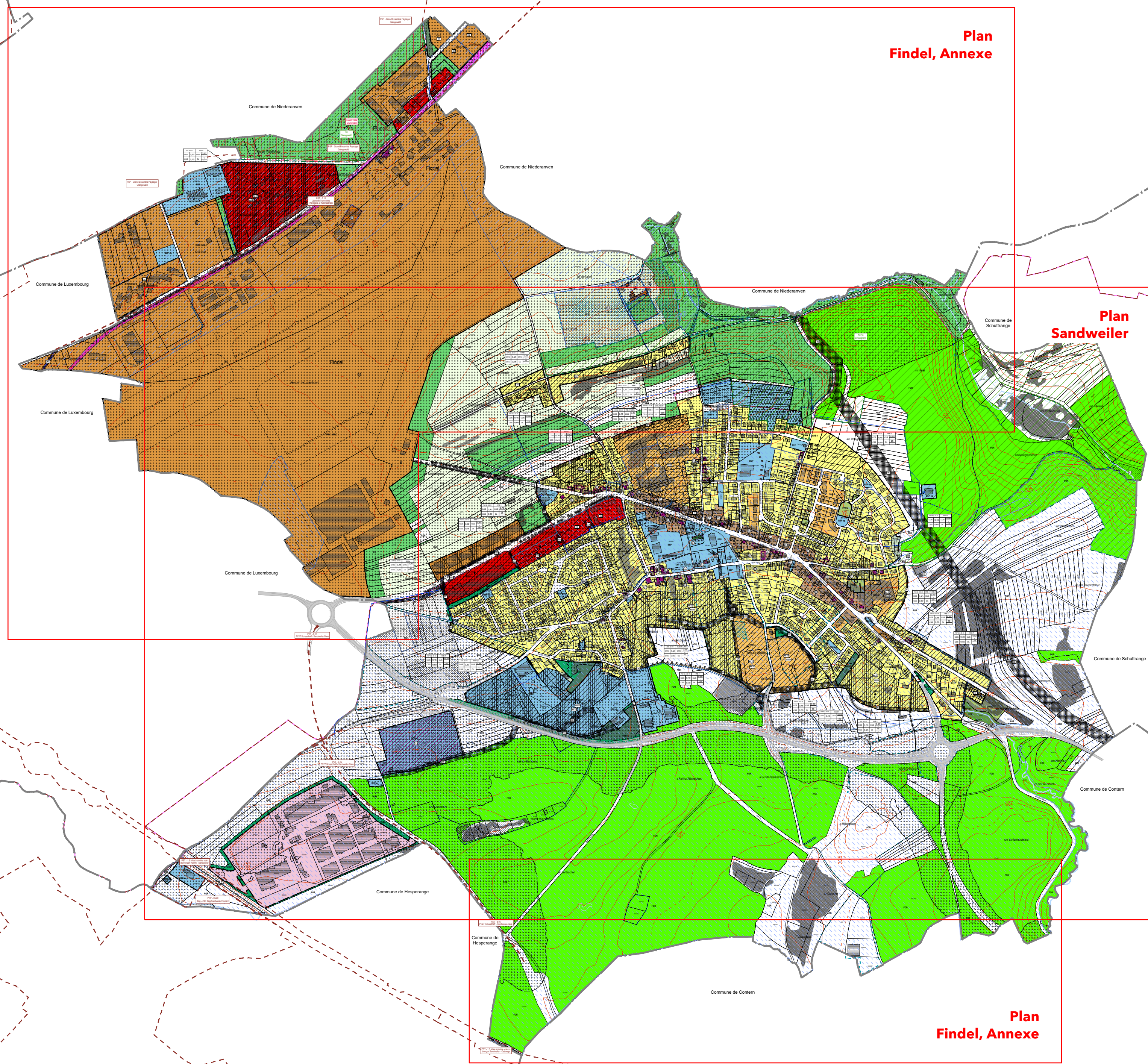


Plan Findel, Annexe

Plan Sandweiler

Plan Findel, Annexe



Légende: PAG

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-u Zone mixte urbaine
- ECO-t1 Zone d'activités économiques communale type 1
- SPEC-ECO-1 Zone spéciale d'activités économiques - tertiaire
- SPEC-AERO Zone spéciale - aéroport
- SPEC-SA Zone spéciale - station-service
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-ec Zone de bâtiments et d'équipements publics - cimetières
- BEP-ep Zone de bâtiments et d'équipements publics - aires de jeux et espaces publics
- BEP-ep-2 Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements et aménagements spécifiques
- BEP-sp Zone de bâtiments et d'équipements publics - sports et loisirs
- JAR Zone de jardins familiaux

**PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur**

PAP NQ/AD - Ref. SD	Dénomination du nouveau quartier	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
COS	imax, CUS	(max, min)
CSS	imax, DL	(max, min)

**Zone verte**

- AGR Zone agricole
- RUR Zone rurale (7)
- FOR Zone forestière (3)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure
- EV Zone d'espace vert (7)

**Zones superposées**

- PAP approuvé à maintenir ou en cours
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé + PAP NQ
- Zone d'aménagement différé (ZAD)
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal secteur protégé de type "environnement construit"
  - construction à conserver (4)
  - garantir d'une construction existante à préserver (4)
  - alignement d'une construction existante à préserver (4)
  - mur à conserver (4)
  - petit patrimoine à conserver (4)
  - cimetière militaire allemand à conserver (4)
  - secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
- Zone de servitude "urbanisation"
  - servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - servitude "urbanisation - élément naturel / arbre"
  - servitude "urbanisation - coulée verte"
  - servitude "urbanisation - chiroptère"
  - servitude "urbanisation - zone non constructible"
  - servitude "urbanisation - cours d'eau"
  - servitude "urbanisation - passage"
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
  - couloir pour projets de mobilité douce
  - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
  - couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Zone de bruit (5)

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives**

- à l'aménagement du territoire
  - Plans directeurs sectoriels - PDS (6)
    - PDS Transports (PST)
      - Couloir / ligne de tram - piste cyclable
    - PDS Paysages (PSP)
      - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Coupure verte (CV)
  - Plan d'occupation du sol "aéroport et environs" (7)
    - Périmètre du POS
    - Couloir pour voies de communication (chemin de fer)
  - à la gestion de l'eau
    - Zone de protection d'eau potable (Règlement grand-ducal) (12)
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
    - Zone protégée d'intérêt national déclarée (8)
    - Zone protégée d'intérêt national à déclarer (9)
    - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (10)
  - à la protection des sites et monuments nationaux
    - Immeubles et objets classés monuments nationaux (11)
    - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (11)
- Indications complémentaires (à titre indicatif)
  - Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (13)
  - Habitats d'espèces protégées Art. 17 (relevé non exhaustif) (13)
  - Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées Art. 21 (relevé non exhaustif) (13)
  - Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
  - Terrains avec des vestiges archéologiques connus (14)
  - Zone de protection d'eau potable (procédure publique en cours) (15)
  - Contournement de Sandweiler
  - Circulation et stationnement
  - Lignes ferroviaires
  - Cimetière
  - Limite de la commune
  - Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
  - Terrains avec des vestiges archéologiques connus (14)
  - Zone de protection d'eau potable (procédure publique en cours) (15)
  - Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
  - Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
  - Conduite SEBES
  - Conduite d'eaux potables
  - Canalisation d'eaux usées (mixtes) / collecteur

1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice février 2021

2) Mise à jour, AC Sandweiler et Z+B

3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2009

4) Inventaire patrimoine bâti, SSMN, AC, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, juillet 2019

5) Administration de l'Environnement - Unité surveillance et évaluation de l'environnement Cartographie du Bruit, 2016 / Aéroport, Route principale et Rail LDEV - 550B4

6) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »

7) Règlement grand-ducal du 19 octobre 2020 modifiant le règlement grand-ducal du 17 mai 2006 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol (POS) « Aéroport et environs » en vue de rendre obligatoire une troisième modification du POS « Aéroport et environs »

8) Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la Nature et des Forêts, octobre 2020

9) ZPIN déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004

10) ZPIN à déclarer / Zones proposées par le 2ème Plan national pour la protection de la nature (PNPN2) de 2017

11) Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement, Zones Nature 2000 - Directive Habitats, 2015

12) Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, état du 24 mars 2021

13) Règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Trudterbour, Millbech, Stuwelsboesch, Boumillen nouvelle, B11 et Bichel, ainsi que du site de captage Scheidhof situées sur les territoires des communes de Cornern, Hesperange, Luxembourg, Sandweiler, Schuttrange et Weller-la-Tour

14) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et / ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

15) Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2008

16) Cadastre des biotopes protégés du tissu bâti et ses alentours, Zeyen+Baumann, 2009

17) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - 21.05.2014

18) Projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour du site de captages d'eau souterraine Birelergronn situées sur les territoires des communes de Niederanven, Sandweiler et Schuttrange

19) Projet de règlement grand-ducal portant création des zones de protection autour du captage d'eau souterraine Pulvermühle situées sur les territoires des communes de Luxembourg, Niederanven et Sandweiler

# Plan d'aménagement général

projet pour la saisine du conseil communal

11 novembre 2021



## Plan d'ensemble

avec le découpage des plans à l'échelle 1:2.500